

**LYON 3<sup>ième</sup>/7<sup>ième</sup>**

**REQUALIFICATION DE LA RUE GARIBALDI  
DES RUES ARMÉNIE / PENSIONNAT À LA GRANDE RUE DE LA GUILLOTIÈRE**

---

## **DOSSIER DE CONCERTATION**

Arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable  
Plan de périmètre  
Notice explicative fixant les objectifs du projet

**Du 13 juin 2022 au 15 juillet 2022**

# Sommaire

Arrêté approuvant l’ouverture et les modalités de la concertation préalable

Plan de périmètre

Notice explicative fixant les objectifs du projet

<b>Préambule</b>	<b>7</b>
<b>1. Contexte général</b>	<b>8</b>
• 1.1 Origine du projet	
• 1.2 Situation : Un axe structurant au calibrage « autoroutier »	
• 1.3 Situation : Un axe résidentiel et commercial	
<b>2. Données diagnostic</b>	<b>12</b>
• 2.1 État des lieux	
• 2.2 Circulation	
• 2.3 Piétons et cycles	
• 2.4 Transports en commun	
• 2.5 Stationnement	
• 2.6 Composition paysagère	
<b>3. Enjeux et projet d’aménagement</b>	<b>21</b>
• 3.1 Enjeux urbains, paysagers et déplacements	
• 3.2 Orientations d’aménagement	
• 3.3 Projet d’aménagement	
<b>4. Calendrier du projet</b>	<b>24</b>

# Maitrise d'ouvrage : Métropole de Lyon - Direction de la maitrise d'ouvrage urbaine

## Arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable

Métropole de Lyon - Commission permanente du 16 mai 2022 - Délibération n° CP-2022-1380

2

REPUBLIQUE FRANCAISE



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 16 mai 2022  
Délibération n° CP-2022-1380

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème - Lyon 6ème - Lyon 7ème

Objet : Rue Garibaldi - Clôture de la concertation préalable au projet de réaménagement de la rue Garibaldi, tronçon rue Vauban (Lyon 6ème) jusqu'à l'avenue Berthelot (Lyon 7ème) et les espaces publics connexes - Ouverture et modalités de la concertation préalable au projet de réaménagement de la rue Garibaldi, tronçon rue d'Arménie/rue du Pensionnat (Lyon 3ème) jusqu'à la Grande rue de la Guillotière (Lyon 7ème)

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maitrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Affiché le : mardi 17 mai 2022

**Présents :** M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumerit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Chamot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Crozier, M. Da Passano, M. Debô, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Kheliff, M. Kimefeld, M. Kohhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarsell, M. Seguin, Mme Sibaud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

**Absents excusés :** M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba), Mme Picard (pouvoir à M. Debô), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel).

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1380

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème - Lyon 6ème - Lyon 7ème

Objet : Rue Garibaldi - Clôture de la concertation préalable au projet de réaménagement de la rue Garibaldi, tronçon rue Vauban (Lyon 6ème) jusqu'à l'avenue Berthelot (Lyon 7ème) et les espaces publics connexes - Ouverture et modalités de la concertation préalable au projet de réaménagement de la rue Garibaldi, tronçon rue d'Arménie/rue du Pensionnat (Lyon 3ème) jusqu'à la Grande rue de la Guillotière (Lyon 7ème)

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maitrise d'ouvrage urbaine

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

L'opération de réaménagement de la rue Garibaldi à Lyon 3ème et Lyon 7ème fait partie de la programmation pluriannuelle des Investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Le projet de requalification de la rue Garibaldi, depuis la rue Vauban (Lyon 6ème) jusqu'à l'avenue Berthelot (Lyon 7ème), ainsi que les espaces publics connexes (parvis des Halles Paul Bocuse, devenu le parvis Renée Richard, parvis de la tour Incity, place Charles de Gaulle, place des Martyrs de la Résistance, place Stalingrad et accès au parc Sergent Blandan) fait l'objet d'une procédure de concertation préalable réglementaire ouverte par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2010-1423 du 26 avril 2010.

Cette procédure de concertation a fait l'objet d'une clôture partielle par délibération n° 2011-1975 du 10 janvier 2011 qui a approuvé le bilan partiel sur le tronçon rue Vauban (Lyon 6ème) jusqu'à la rue d'Arménie (Lyon 3ème). Le tronçon de la rue Garibaldi, entre les rues Arménie-Pensionnat (Lyon 3ème) et l'avenue Berthelot (Lyon 7ème) est resté ouvert à la concertation. Par la présente délibération, il est proposé de clore en totalité la procédure de concertation ouverte en 2010.

La livraison des 2 premières tranches de travaux, en 2014 pour le tronçon Vauban-Bouchut et en 2019 pour le tronçon Bouchut/Arménie, a permis d'offrir des espaces publics de qualité et confortables pour l'ensemble des modes actifs, avec notamment la suppression des trémies routières Lafayette et Paul Bert.

Il s'agit de poursuivre la requalification de la rue Garibaldi, sur la section comprise entre les rues d'Arménie-Pensionnat et Grande rue de la Guillotière. Compte tenu de l'impact de ce projet global sur la vie des usagers du quartier, qu'ils soient riverains, commerçants, visiteurs ou travailleurs, il est proposé qu'une consultation de la population soit organisée pour définir le programme de l'opération. Une phase de concertation préalable, au titre du code de l'urbanisme, va ainsi être organisée afin de recueillir l'avis des citoyens sur leurs attentes relatives au réaménagement de cet axe.

# Maitrise d'ouvrage : Métropole de Lyon - Direction de la maitrise d'ouvrage urbaine

## Arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable

Métropole de Lyon - Commission permanente du 16 mai 2022 - Délibération n° CP-2022-1360

3

### II - Clôture et bilan partiel de la procédure de concertation préalable réglementaire ouverte le 26 avril 2010

Une contribution est venue alimenter cette procédure sur le tronçon Arménie/Pensionnat (Lyon 3ème) - Berthelot (Lyon 7ème). Celle-ci affirme un avis très favorable à la suppression de la trémie Garibaldi/Félix Faure/Gambetta eu égard aux nuisances en termes de bruit et de pollution qu'elle engendre pour les riverains.

Le bilan partiel sur ce périmètre fait donc ressortir cette contribution qui s'avère compatible avec les nouvelles orientations d'aménagement.

Il est proposé de clôturer définitivement cette procédure de concertation et de prendre acte de son bilan.

### III - Enjeux et objectifs du projet Garibaldi sur la section Arménie-Pensionnat - Grande rue de la Guillotière

Au sud des rues Arménie/Pensionnat (Lyon 3ème), la rue Garibaldi reprend un caractère autoroutier avec la trémie Garibaldi/Félix Faure/Gambetta. Cet aménagement induit une insécurité des modes de transport autres que motorisés, une coupure physique entre les quartiers, ainsi qu'une dévalorisation des espaces publics adjacents.

Aussi, les principaux enjeux relevés et objectifs visés sont les suivants :

- confirmer le caractère apaisé de la rue Garibaldi :
  - . supprimer la trémie Garibaldi/Félix Faure/Gambetta,
  - . apaiser la circulation automobile,
  - . donner davantage de confort aux piétons,
  - . aménager la Voie lyonnaise 7 (de Rillieux-la-Pape à Solaize) sur ce tronçon : un aménagement cyclable confortable et sécurisé,
  - . favoriser l'usage des transports en commun ;
- poursuivre la végétalisation de la rue Garibaldi :
  - . apporter un maximum de végétation,
  - . replanter au niveau de la place Stalingrad suite aux abattages (chancre du platane),
  - . désimperméabiliser l'espace public ;
- intégrer les usages et équipements existants.

### IV - Périmètre

Le périmètre de l'opération comprend le tronçon de la rue Garibaldi entre les rues Arménie Pensionnat (Lyon 3ème) jusqu'à la Grande rue de la Guillotière (Lyon 7ème).

### V - Modalités de la concertation préalable

La concertation se déroulera selon les modalités suivantes :

Un dossier sera mis à disposition du public aux heures d'ouverture :

- à l'hôtel de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00,
- à la Mairie d'arrondissement de Lyon 3ème, 18 rue François Garcin à Lyon 3ème, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h45, et le samedi de 9h00 à 12h00. Pendant les vacances scolaires, la Mairie est fermée de 12h30 à 13h30,
- à la Mairie d'arrondissement de Lyon 7ème, 18 place Jean Maoé à Lyon 7ème, le lundi de 8h30 à 18h45, le mardi de 10h00 à 18h45, du mercredi au vendredi de 8h30 à 18h45 et le samedi de 9h30 à 12h. Pendant les vacances scolaires, la Mairie est fermée de 12h30 à 13h30.

Ce dossier de concertation, mis à disposition du public, comprendra :

- la présente délibération,
- un plan de situation,
- un plan périmètre du projet (annexé),
- une notice de présentation fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Le dossier de concertation préalable sera également disponible sur le site institutionnel [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com), sous la rubrique Une Métropole en actions, sous-rubrique Projets urbains, page Participation du public.

Métropole de Lyon - Commission permanente du 16 mai 2022 - Délibération n° CP-2022-1360

4

Les contributions pourront également être envoyées à l'adresse mail suivante : [projet.garibaldi@grandlyon.com](mailto:projet.garibaldi@grandlyon.com).

Ce dossier pourra être complété au fur et à mesure des études menées et de l'élaboration du projet sur une période d'un mois.

Une réunion publique, qui s'adressera à l'ensemble du public, sera programmée dans ce cadre.

À l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération de la Métropole.

La concertation ouvrira en juin 2022 et se poursuivra pendant une durée prévisionnelle d'un mois. Durant toute la durée de la concertation, la présente délibération sera affichée à l'hôtel de la Métropole et aux Mairies d'arrondissement de Lyon 3ème et Lyon 7ème. Un avis administratif annoncera la date d'ouverture et de clôture de la concertation.

Elle fera l'objet d'une parution dans un journal local diffusé dans le département du Rhône et sera affiché aux emplacements prévus à cet effet à l'hôtel de la Métropole et aux Mairies d'arrondissement de Lyon 3ème et de Lyon 7ème avant la date d'ouverture de cette dernière ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

1° - Clôt la concertation préalable réglementaire ouverte conformément à la délibération n° 2010-1423 du 26 avril 2010 et selon les modalités définies par celle-ci, et qui se poursuivait sur le tronçon Arménie Berthelot depuis la clôture partielle approuvée par délibération n° 2011-1975 du 10 janvier 2011.

2° - Arrête le bilan de la concertation préalable réglementaire ouverte conformément à la délibération n° 2010-1423 du 26 avril 2010 et selon les modalités définies par celle-ci, et qui se poursuivait sur le tronçon Arménie Berthelot depuis la clôture partielle approuvée par délibération n° 2011-1975 du 10 janvier 2011.

3° - Approuve les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable pour l'opération de réaménagement de la rue Garibaldi sur le tronçon entre les rues Arménie Pensionnat à Lyon 3ème jusqu'à la Grande rue de la Guillotière à Lyon 7ème.

4° - Autorise le Président de la Métropole à ouvrir la concertation préalable engagée en application des articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme selon les modalités énoncées ci-dessus.

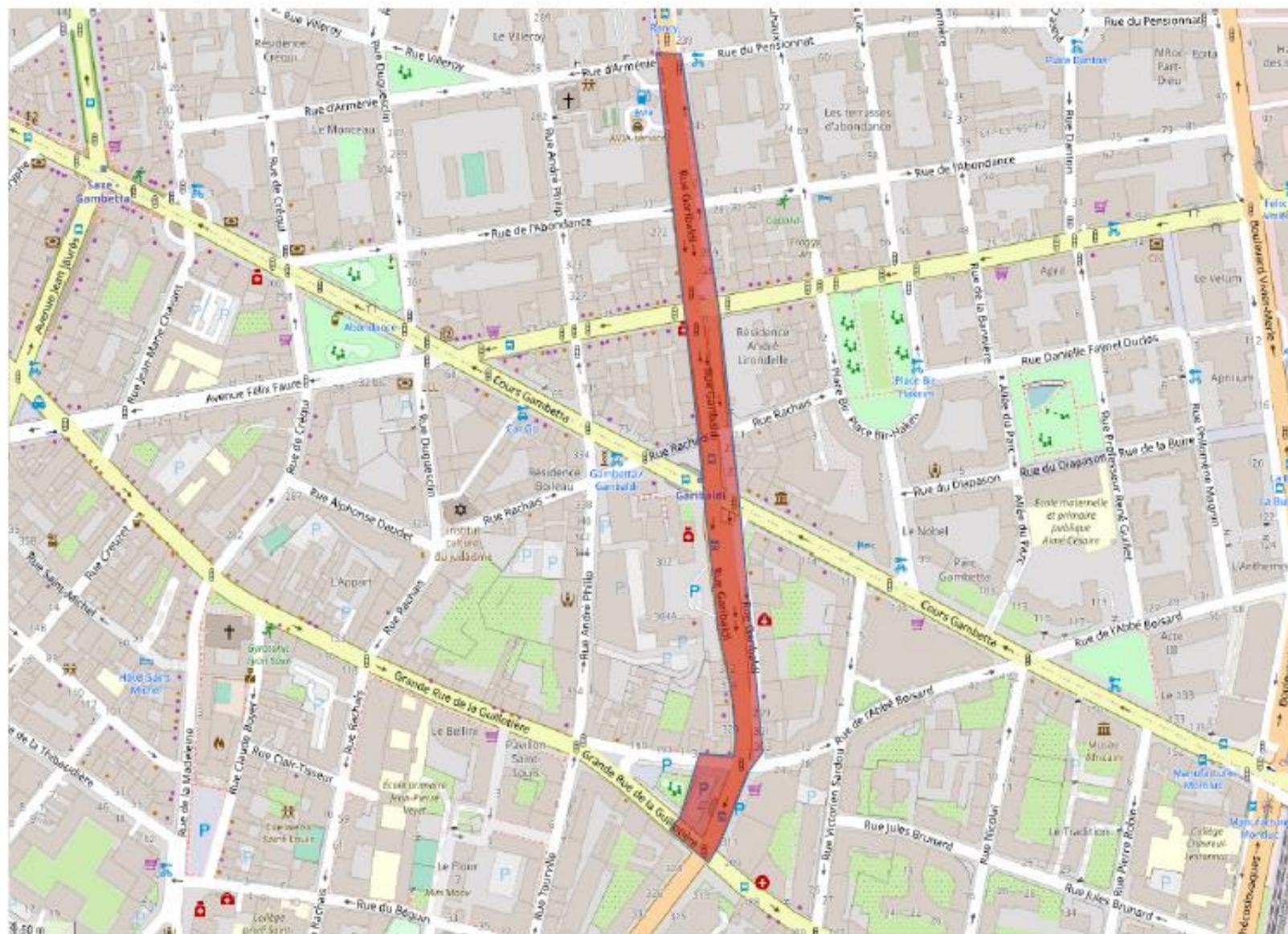
Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture :  
069-200046977-20220516-282973-DE-1-1  
Date de télétransmission : 17 mai 2022  
Date de réception préfecture : 17 mai 2022

# Maitrise d'ouvrage : Métropole de Lyon - Direction de la maitrise d'ouvrage urbaine

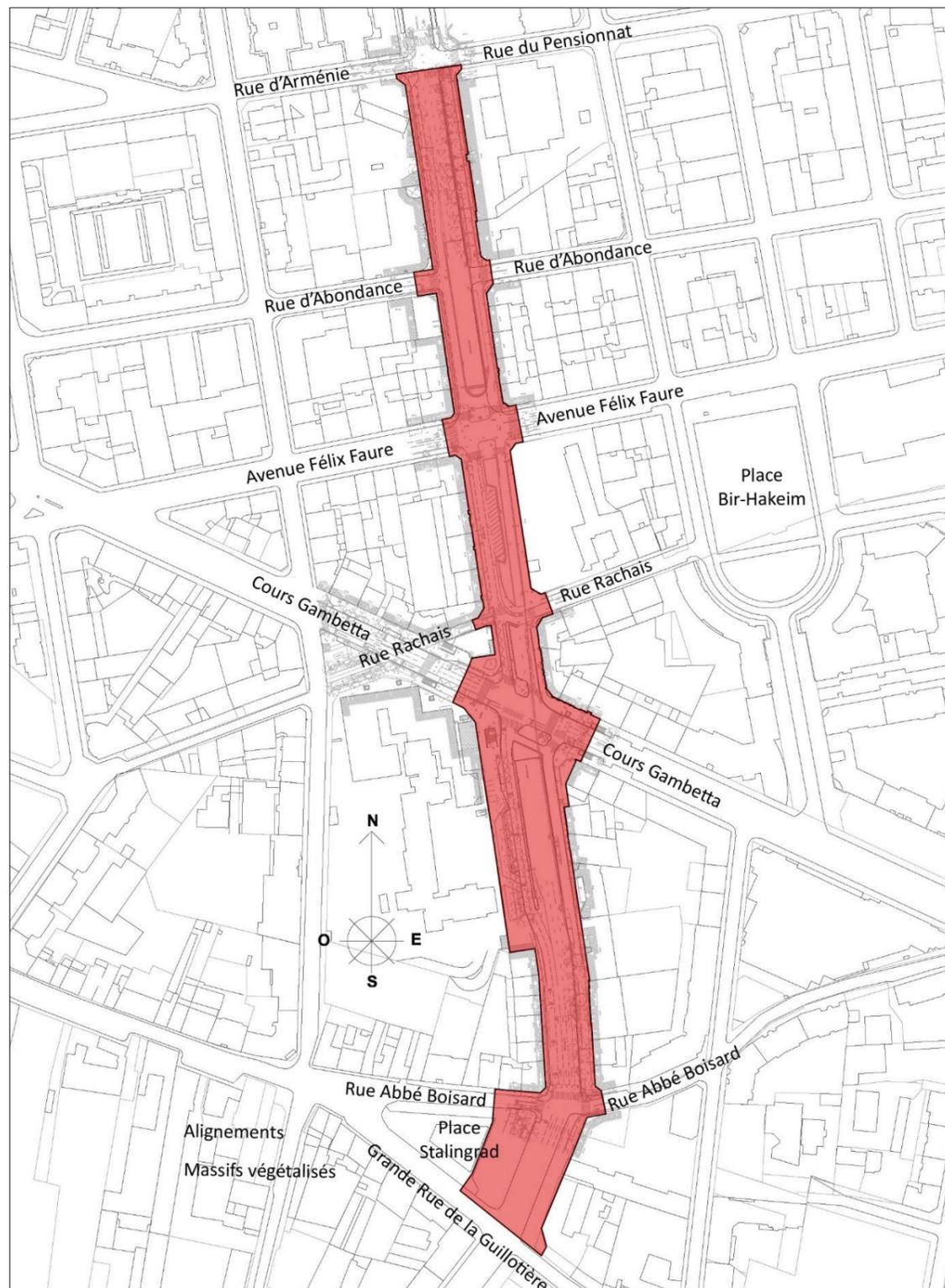
## Arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable

Plan de périmètre



Nota: le plan périmètre ci-dessus est reproduit en pleine page en page suivante

## Plan de périmètre



----- Limites de projet

Le périmètre d'intervention comprend le linéaire de la rue Garibaldi dans sa section Arménie / Pensionnat jusqu'à la Grande Rue de la Guillotière (630 ml environ), les accroches aux rues qui l'intersecte et la Place Stalingrad (à l'exclusion du square qui est hors périmètre). Ce tronçon sera réaménagé en cohérence avec les aménagements réalisés sur les tronçons précédents (Rue Vauban aux rues Arménie / Pensionnat).

## Notice explicative fixant les objectifs du projet

### Préambule

La concertation préalable au sens des articles L103-2, R103-1 du code de l'urbanisme, objet du présent dossier, porte sur le projet de requalification de la rue Garibaldi, des rues Arménie / Pensionnat (Lyon 3<sup>ème</sup> arr.) à la Grande rue de la Guillotière (Lyon 7<sup>ème</sup> arr.) .

Les objectifs de la concertation sont de :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

L'information du public est assurée durant toute la phase de concertation sur le projet par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et d'un cahier destiné à recueillir les commentaires du public aux heures d'ouverture :

- à l'hôtel de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3<sup>ème</sup>, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00,
- à la Mairie d'arrondissement de Lyon 3<sup>ème</sup>, 18 rue François Garcin à Lyon 3<sup>ème</sup>, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h45, et le samedi de 9h00 à 12h00. Pendant les vacances scolaires, la Mairie est fermée de 12h30 à 13h30,
- à la Mairie d'arrondissement de Lyon 7<sup>ème</sup>, 16 place Jean Macé à Lyon 7<sup>ème</sup>, le lundi de 8h30 à 16h45, le mardi de 10h00 à 16h45, du mercredi au vendredi de 8h30 à 16h45 et le samedi de 9h30 à 12h. Pendant les vacances scolaires, la Mairie est fermée de 12h30 à 13h30.

Le dossier de concertation préalable est également disponible sur le site institutionnel [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com) rubrique « une métropole en actions », sous-rubrique « Projets urbains », page « Participation du public ».

Une réunion publique, qui s'adressera à l'ensemble du public, est programmée à la mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement, le 5 juillet 2022 à 18h30.

Les observations du public peuvent être déposées :

- sur les registres susvisés ;
- sur la boîte mail : [projet.garibaldi@grandlyon.com](mailto:projet.garibaldi@grandlyon.com)

## I. Contexte général

### 1.1 Origine du projet

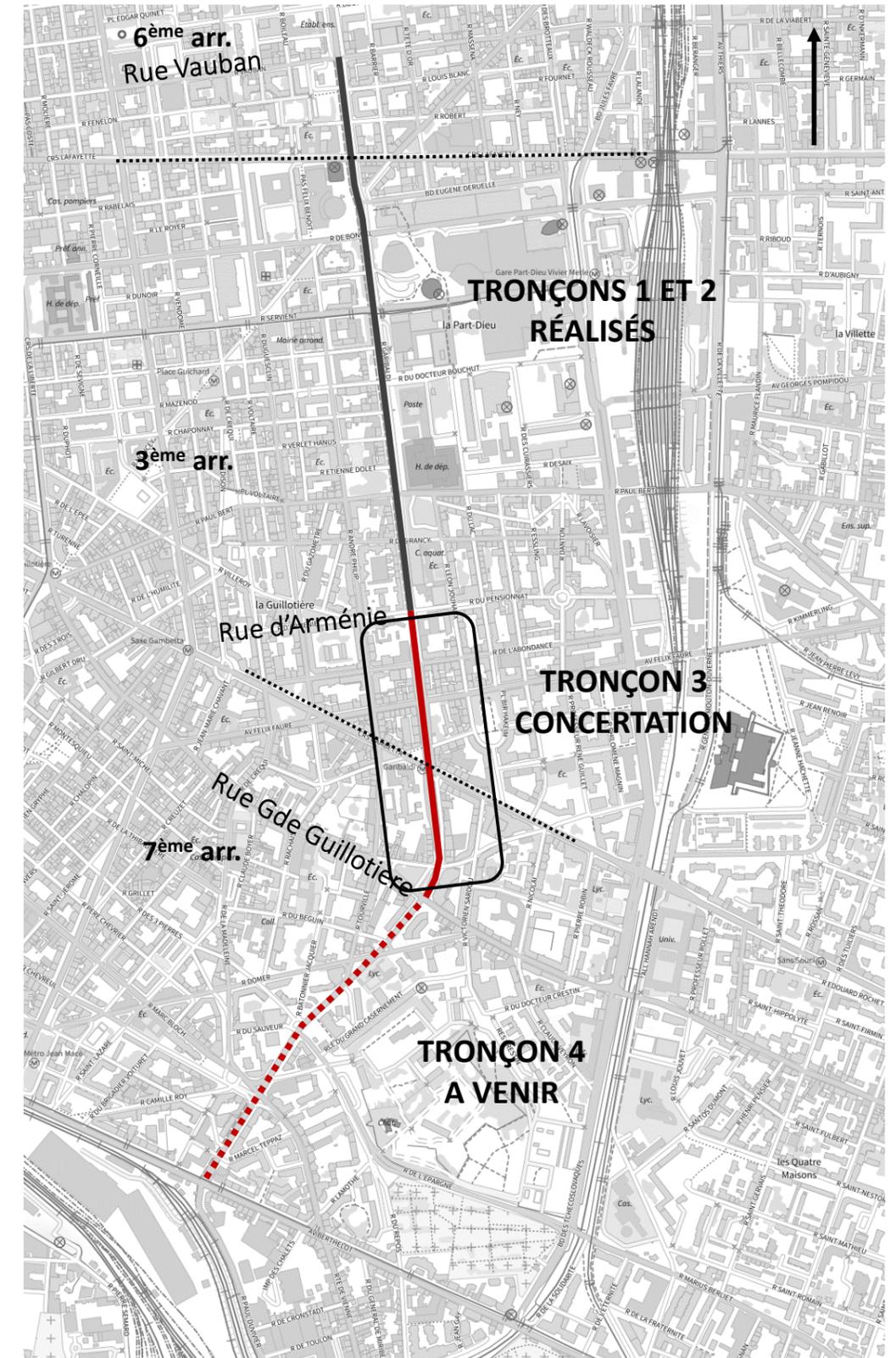
Le projet porte sur la requalification de la rue Garibaldi, des rue Arménie / Pensionnat (Lyon 3<sup>ème</sup> arrondissement) à la rue de la Grande Guillotière (Lyon 7<sup>ème</sup> arrondissement).

Ce projet est initié dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2021-2026 de la Métropole.

La rue Garibaldi forme un espace public représentant un linéaire d'environ 3,5 km traversant les 6<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements de Lyon. Le 3<sup>ème</sup> tronçon, objet de la présente concertation, représente un linéaire d'environ 630m ; s'inscrit dans la suite des aménagements réalisés sur les tronçons 1 et 2 (sections Vauban – Arménie).



Photographies des aménagements réalisés sur les tranches 1 et 2 de la rue Garibaldi.



Les tronçons d'aménagement de la rue Garibaldi

## I. Contexte général

### 1.1 Origine du projet

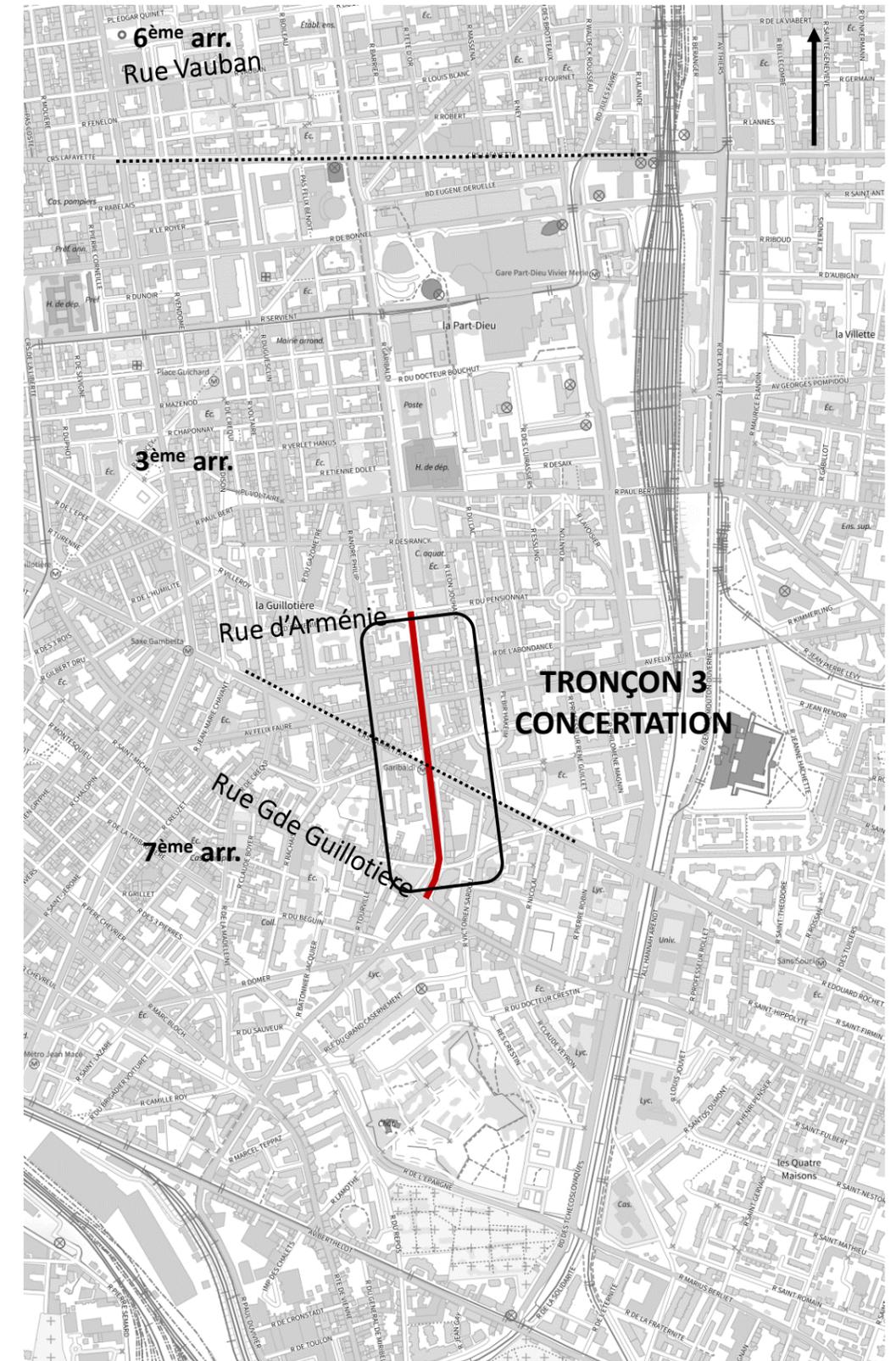
Les réflexions autour de la requalification du 3<sup>ème</sup> tronçon de la rue Garibaldi ont été initiées pour :

- Retisser les liens Est/Ouest, rompre avec l'actuelle image d'autoroute urbaine que véhicule cette section de la rue Garibaldi par un rééquilibrage des usages (voies routières, voies modes actifs, espaces verts)
- Promouvoir un axe vert largement végétalisé;
- Permettre la création d'un axe support des Voies Lyonnaises (ligne n°7, de Rillieux la Pape à Solaize), tout en confortant l'usage piéton ;
- Renforcer l'offre en transports en commun par la création de deux voies de circulation bus en site propre.

Les évolutions associées impliquent en particulier de transformer le 3<sup>ème</sup> tronçon de la rue Garibaldi en la faisant passer d'un profil d'autoroute urbaine à un boulevard urbain paysager, avec une vraie place donnée aux végétaux et aux modes-actifs (piétons et cycles).



Rue Garibaldi 3<sup>ème</sup> tronçon, situation actuelle



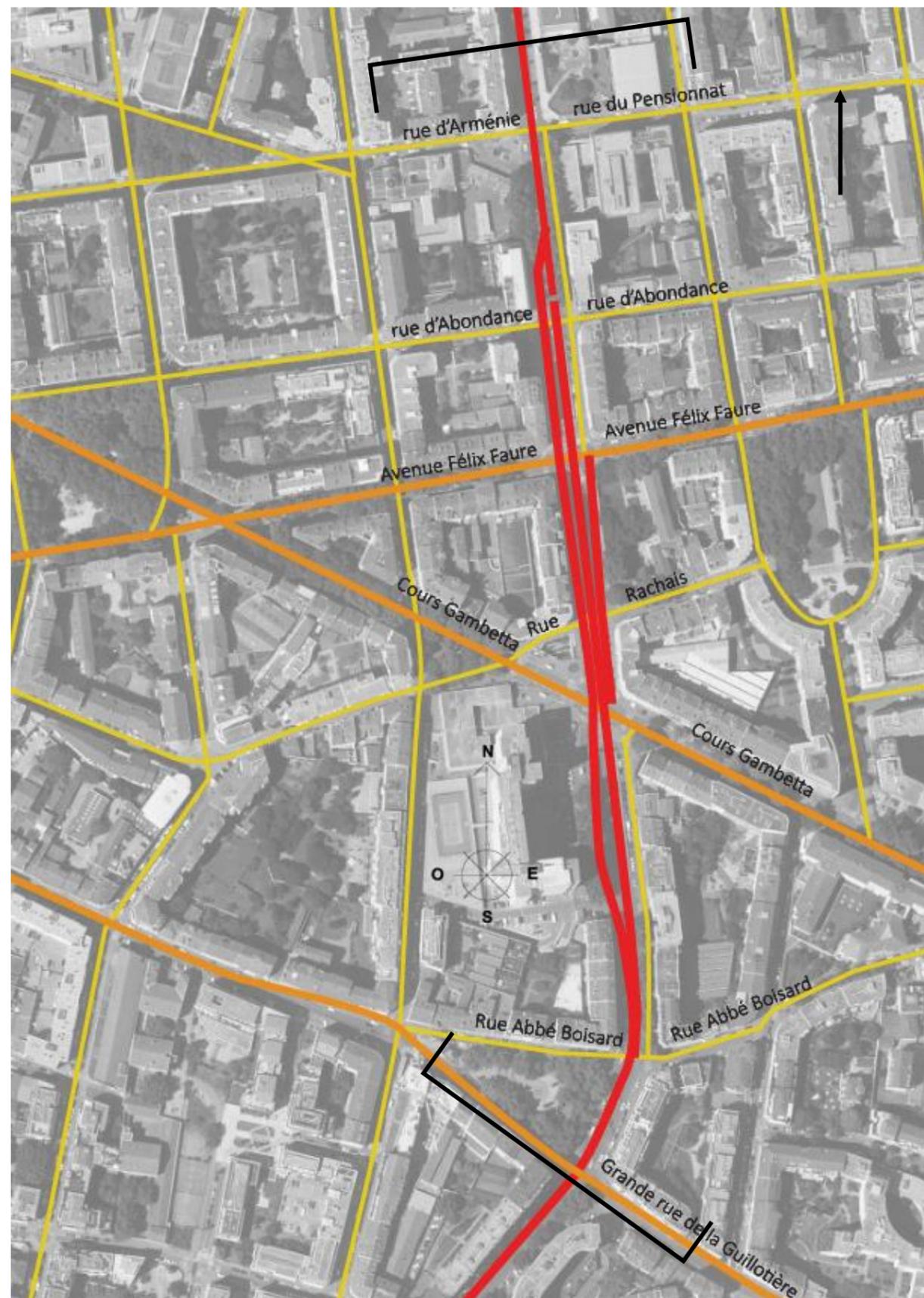
Les tronçons d'aménagement de la rue Garibaldi

## I. Contexte général

### 1.2 Situation : un axe structurant au calibrage « autoroutier »

La rue Garibaldi a été replacée, ci-contre, au sein du maillage viaire principal qui l'entoure. Elle appartient au réseau structurant, soit au second niveau hiérarchique des voies sur la Métropole.

La rue Garibaldi intersecte 3 voies appartenant au réseau secondaire (Félix Faure, Gambetta et Grande rue de la Guillotière).



-  Réseau structurant
-  Réseau secondaire
-  Réseau de desserte

Hiérarchisation des voiries

## I. Contexte général

### 1.3 Situation : un axe résidentiel et commercial

La rue Garibaldi est principalement bordée d'habitations et de petits commerces à Rez de Chaussée. Ces habitations et commerces sont pour la plupart adressés et accessibles par la rue Garibaldi.

On note la présence également d'entrées charretières de parkings, principalement en rive Est de l'axe (stationnement privé résidentiel).

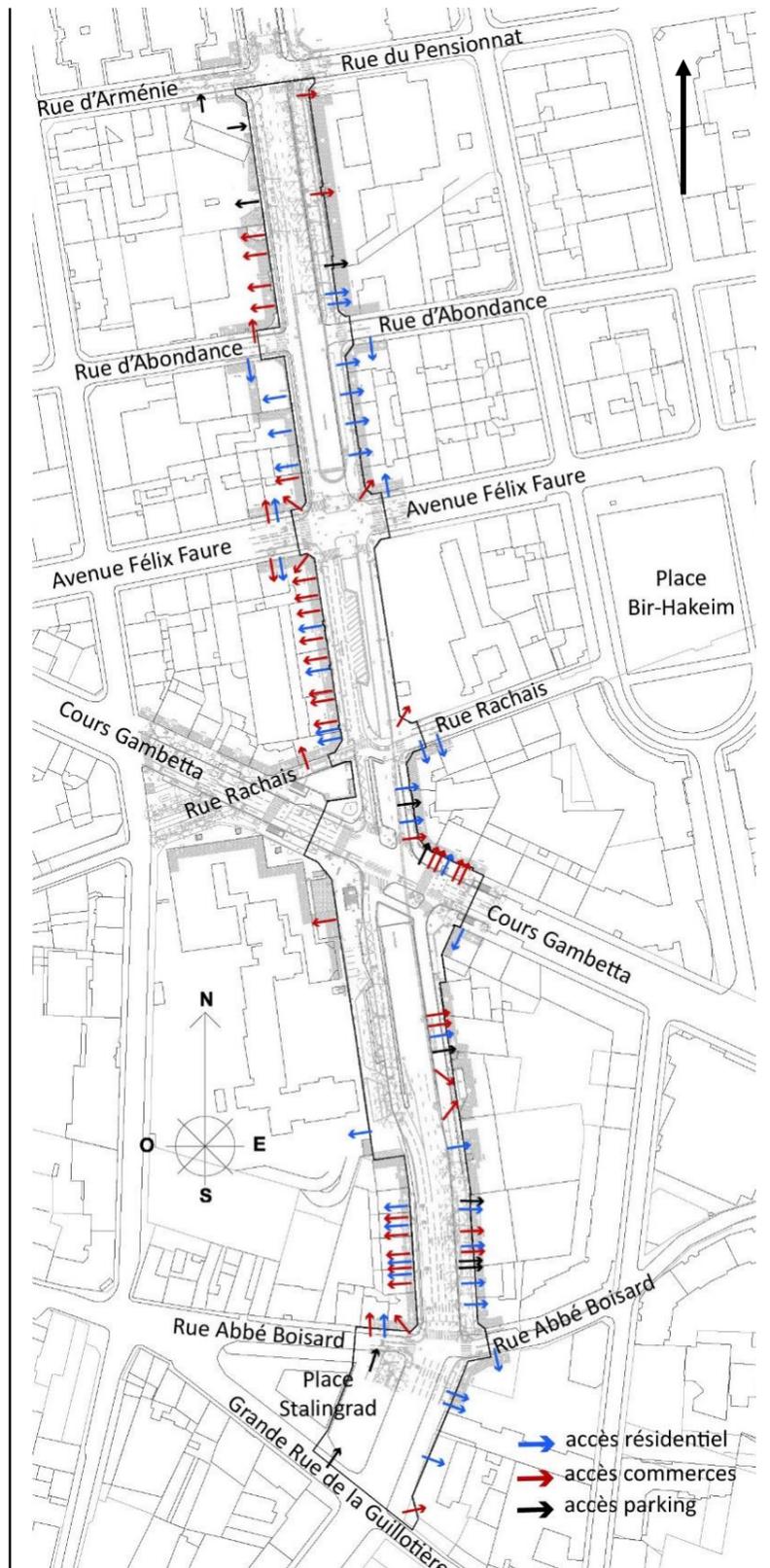


- Habitat individuel RdCh/R+1
- Habitat collectif R+2/R+4
- Habitat collectif R+5/R+8
- Habitat de grande hauteur R+9 et plus

Commerces en RdCh



Structures d'habitat et commerces



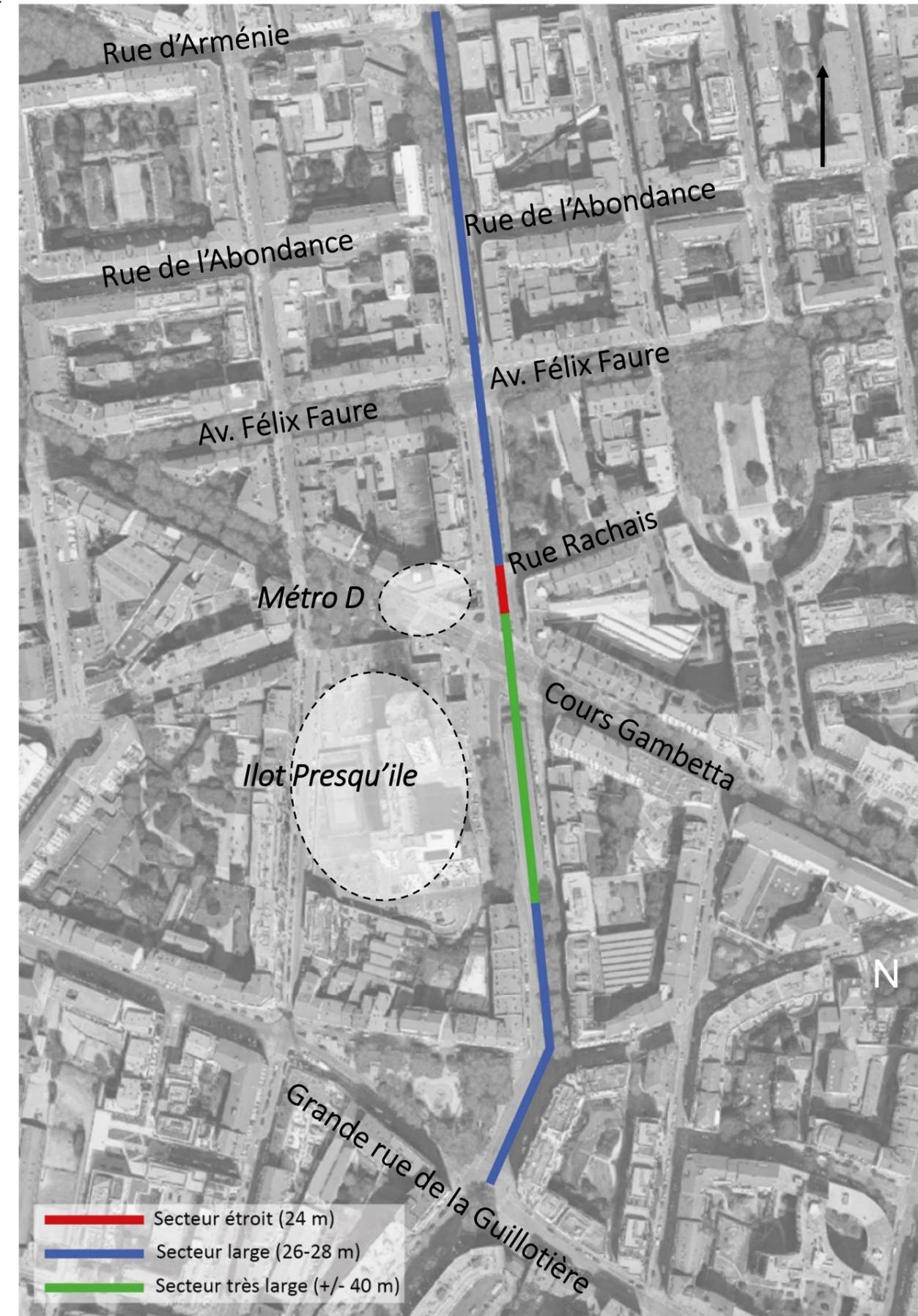
Les accès à assurer

## II. Données diagnostic

### 2.1 Etat des lieux

On observe :

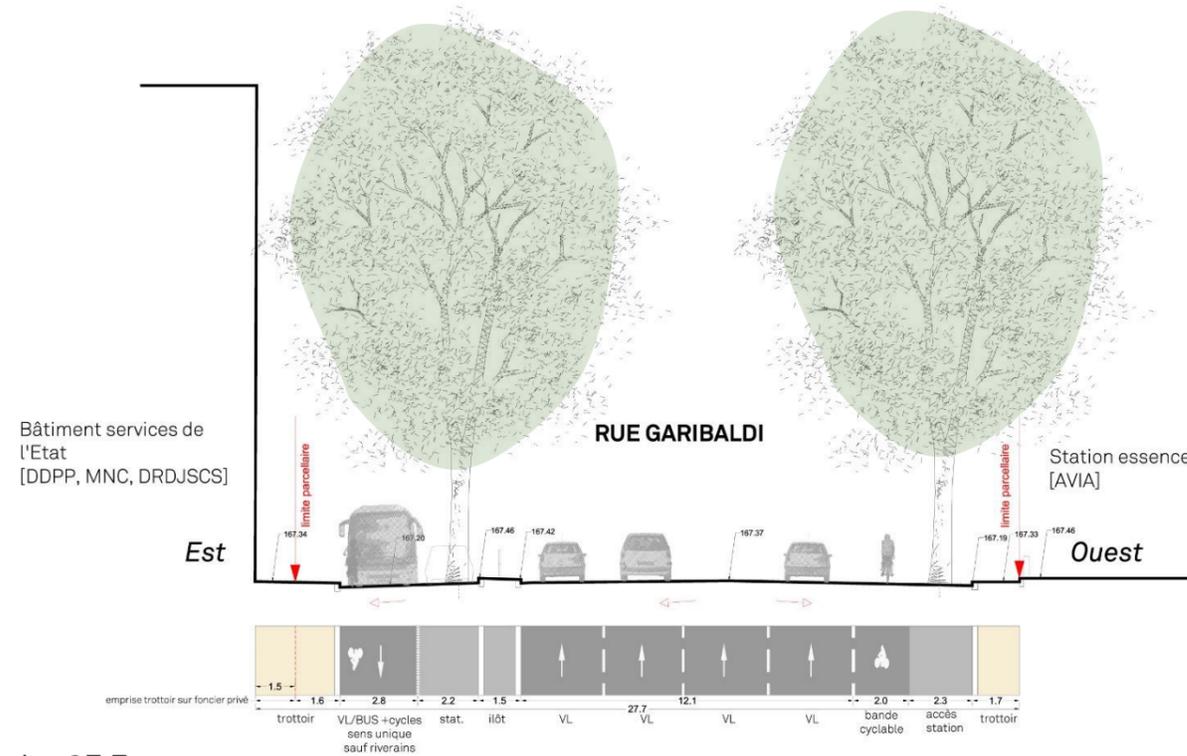
- Des aménagements cyclables inadaptés au trafic automobile ;
- Des cheminements piétons compliqués (manque de continuités, traversées peu fréquentes) et peu qualitatifs ;
- Une trame verte existante mais éparse marquée par une série d'alignements discontinus de part et d'autre de la rue Garibaldi;
- Une largeur moyenne de la rue Garibaldi de 26 à 28 m avec 2 exceptions :
  - Secteur réduit à 24 m au droit de la station de métro « Garibaldi » au niveau de la rue Rachais
  - Secteur élargi à près de 40m au niveau de l'îlot résidentiel « Presqu'île »
- Une largeur moyenne de la rue Garibaldi de 28m



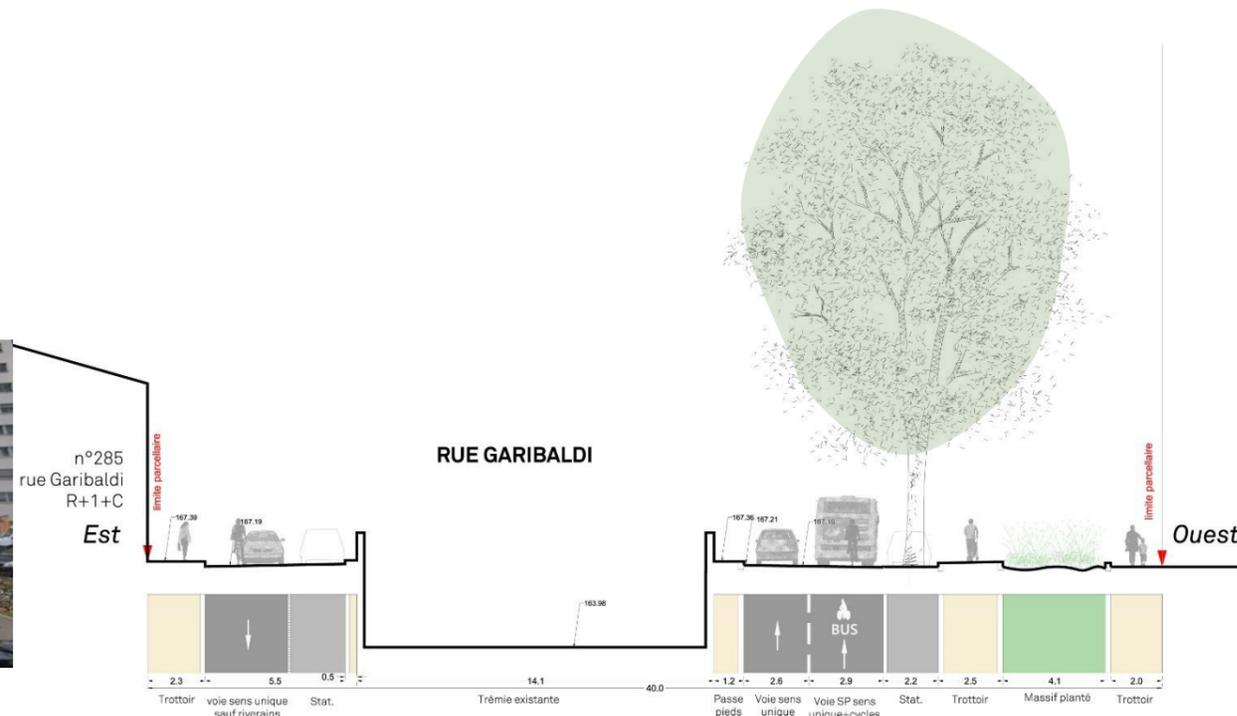
Synoptique des emprises de l'axe

## II. Données diagnostic

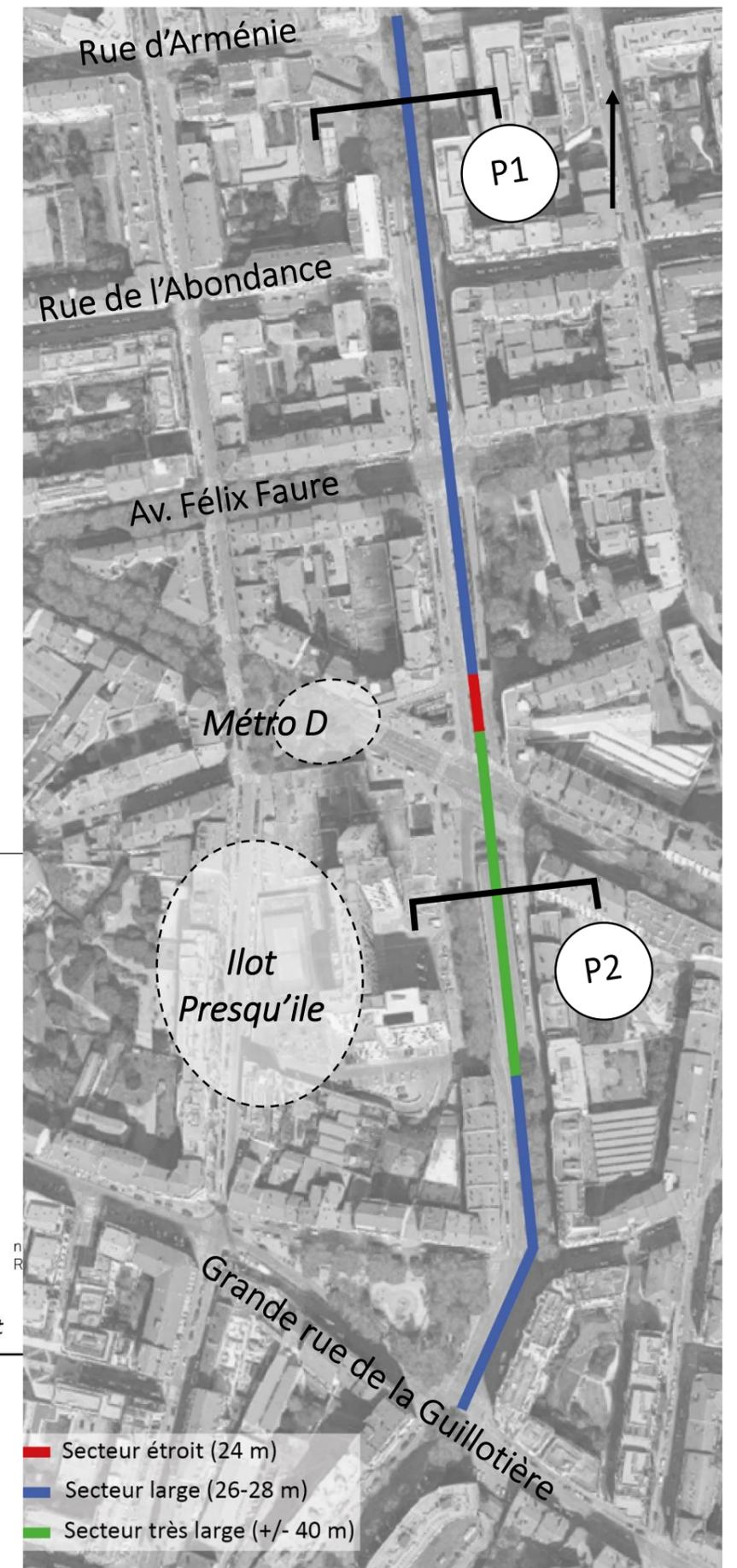
### 2.1 Etat des lieux



P1.Profil moyen (large) section Abondance / Rachais : 27,7 m



P2.Profil large section Cours Gambetta / ilot Presqu'île : 40 m



Synoptique des emprises de l'axe

## II. Données diagnostic

### 2.2 Circulation

#### Affectation des voies :

- Calibrage à 5 voies (3 voies vers trémie + 2 contre-allées) sur la partie nord issue de la précédente phase de requalification de l'axe,
- Calibrage ancien sur la partie sud allant jusqu'à 6 voies (5 voies de circulation + 1 voie bus),
- Une voie bus située entre le Cours Gambetta et la Grande rue de la Guillotière complète l'itinéraire cyclable Nord>Sud et offre ainsi une continuité cyclable sur tout le linéaire,

#### Vitesse :

Sur la zone de projet, la vitesse réglementaire est de 50km/h pour les voies sous trémies ainsi que pour le tronçon longeant le Parc Stalingrad entre rue Boisard et Grande rue de la Guillotière.

Les voies de circulation de surface sont, depuis le 30 mars 2022, limitées à 30km/h.

Jusqu'alors, les vitesses pratiquées observées étaient bien au-dessus des 50 km/h.



Synoptique d'organisation des circulations

## II. Données diagnostic

### 2.2 Circulation

#### Carrefours à feux:

Le périmètre inclut 5 carrefours à feux:

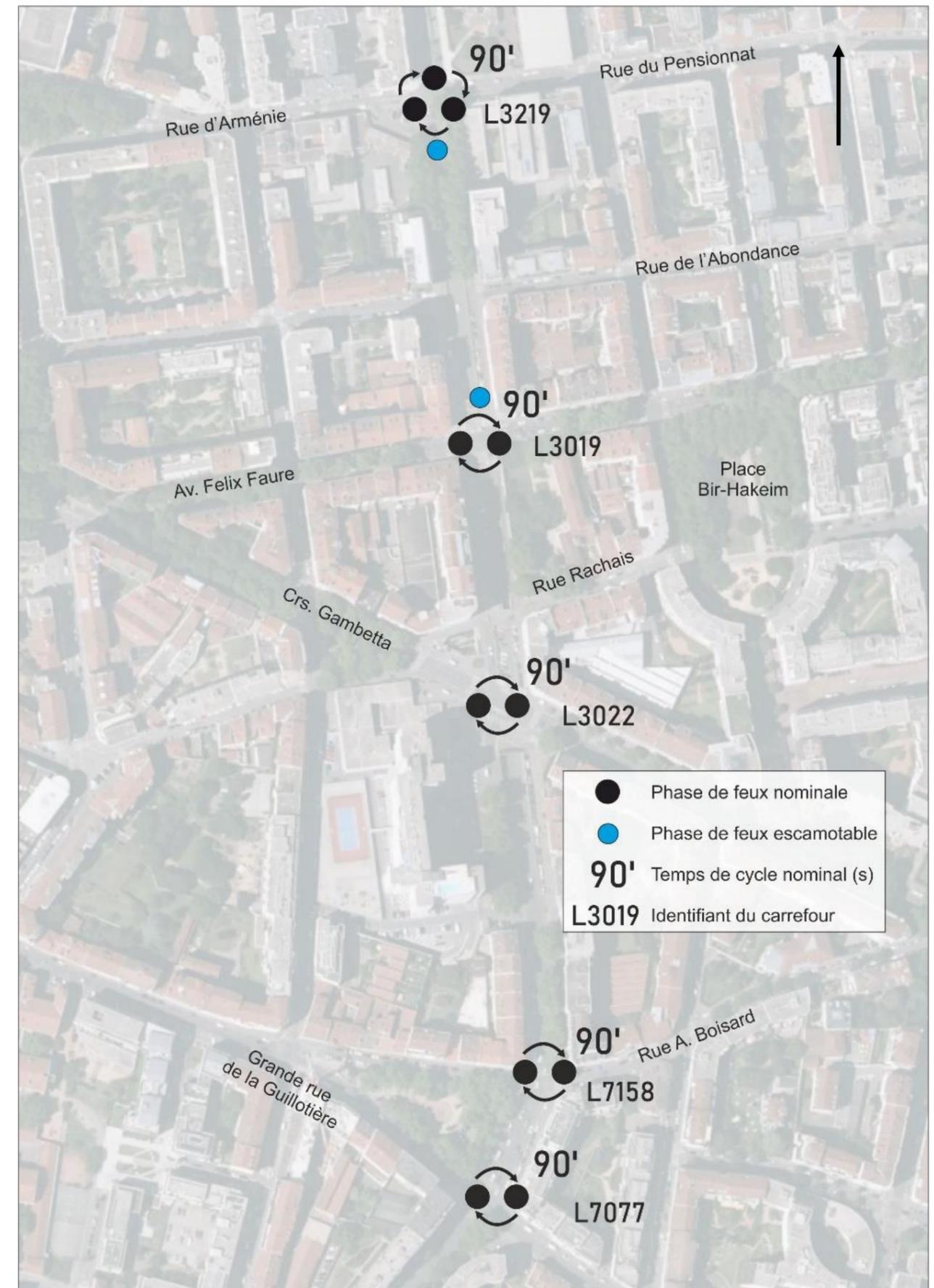
- L3219 – Pensionnat / Arménie
- L3019 – Felix Faure
- L3022 – Gambetta
- L7158 – Boisard
- L7077 – Guillotière

Ces carrefours présentent des cycles de feux simples, malgré des géométries parfois complexes (Faure, Gambetta).

Tous les temps de cycles nominaux en heures de pointes sont à 90s, ce qui est très élevé dans le cas d'un cycle de feux à 2 phases.

Ce choix privilégie les capacités d'écoulement au détriment des temps d'attente qui sont élevés, et provoque un inconfort pour l'ensemble des usagers, mais dont le ressenti est fort chez les piétons et cyclistes.

Ces carrefours restent globalement aménagés de façon très routière. Leur fonctionnement actuel est fluide et ne présente pas de difficulté de gestion particulière.



Principes de fonctionnement des carrefours

## II. Données diagnostic

### 2.3 Piétons et cycles

#### Les cheminements piétons:

De par la répartition des commerces, la localisation des arrêts de transport en commun notamment, les flux piétons de ce tronçon ne sont pas homogènes.

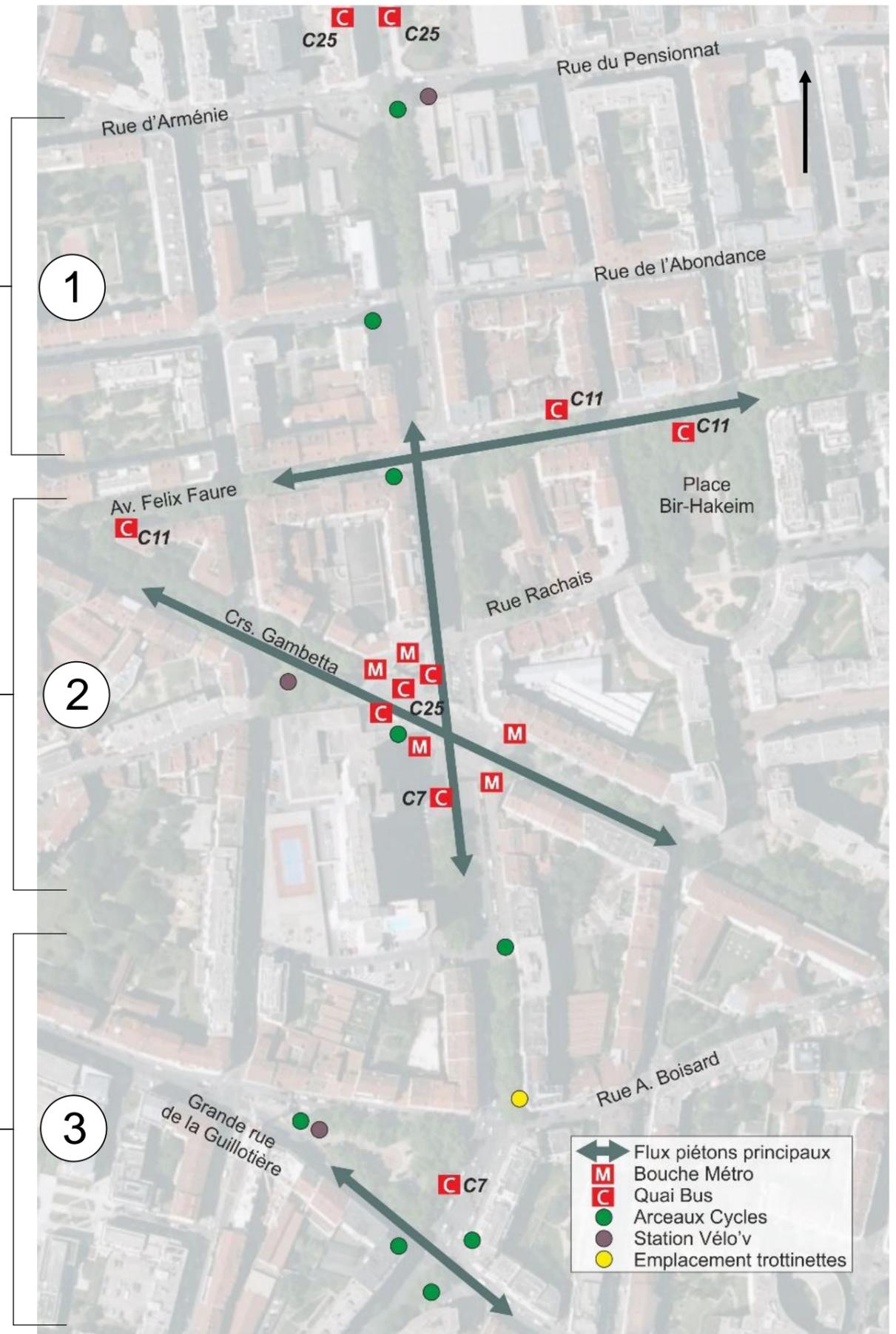
Il est globalement constaté :

- un manque de continuité et de confort des aménagements piétons,
- une accessibilité aux PMR délicate (pentes et revêtements peu qualitatifs),
- La largeur des trottoirs respecte les normes PMR (<1.40m) mais ceux-ci demeurent, par la présence de mobilier urbain, alignements d'arbres, peu confortables,
- Des trottoirs sous dimensionnés au droit de certains secteurs de flux identifiés,
- Des franchissements inconfortables au niveau des carrefours. De nombreuses traversées piétonnes avec des longueurs supérieures à 9 m ne comportent pas de refuges piétons,
- Un calepinage du mobilier urbain parfois inadapté au regard des normes PMR actuelles (bornes, poteaux, candélabres, armoires techniques, etc...).

Une partie Nord la moins sujette à enjeux :  
une fréquentation piétonne moindre  
une faible densité de commerces

Partie centrale comportant beaucoup d'enjeux sur les modes actifs :  
Grande densité de commerces avec les axes Felix Faure et Gambetta  
Rupture de charge Métro D / TC surface (C7, C11, C25)

Partie Sud hétérogène :  
Espace de transition entre Gambetta et Gde rue de la Guillotière  
Effet de couloir très routier par le calibrage de sortie de trémie  
Densité piétonne importante sur l'axe Guillotière



Enjeux liés aux cheminements piétons

## II. Données diagnostic

### 2.3 Piétons et cycles

Le réseau cyclable :

La rue Garibaldi possède des aménagements cyclables discontinus, peu homogènes d'une rive à l'autre. Il découle de l'analyse des aménagements cyclables et de leur état les éléments suivants :

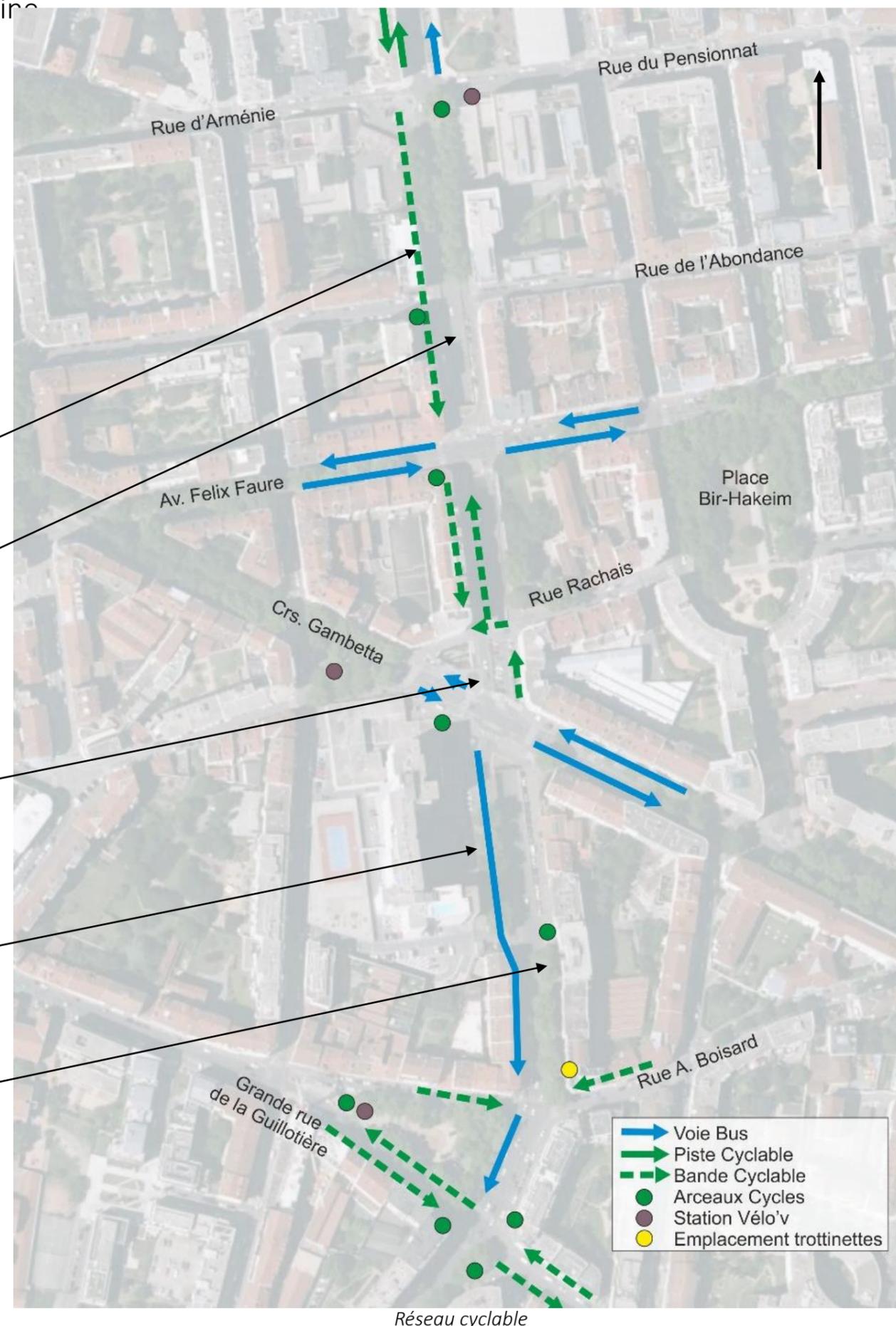
Sens N>S : Une bande cyclable assure la continuité à l'arrêt de la section requalifiée qui comporte une piste cyclable double sens

Sens S>N : Si la section nord ne comporte pas d'aménagement cyclable, elle permet en revanche une circulation facile des cycles du fait du trafic faible

Sens N>S : La bande cyclable connaît une très brève interruption à l'approche du carrefour Gambetta, du fait du quai bus

Sens N>S : La voie bus située entre le Cours Gambetta et la Grande rue de la Guillotière complète l'itinéraire cyclable Nord>Sud et offre ainsi une continuité cyclable sur tout le linéaire.

Sens S>N : La partie sud du linéaire ne comporte aucun aménagement prenant en charge un trajet S>N



## II. Données diagnostic

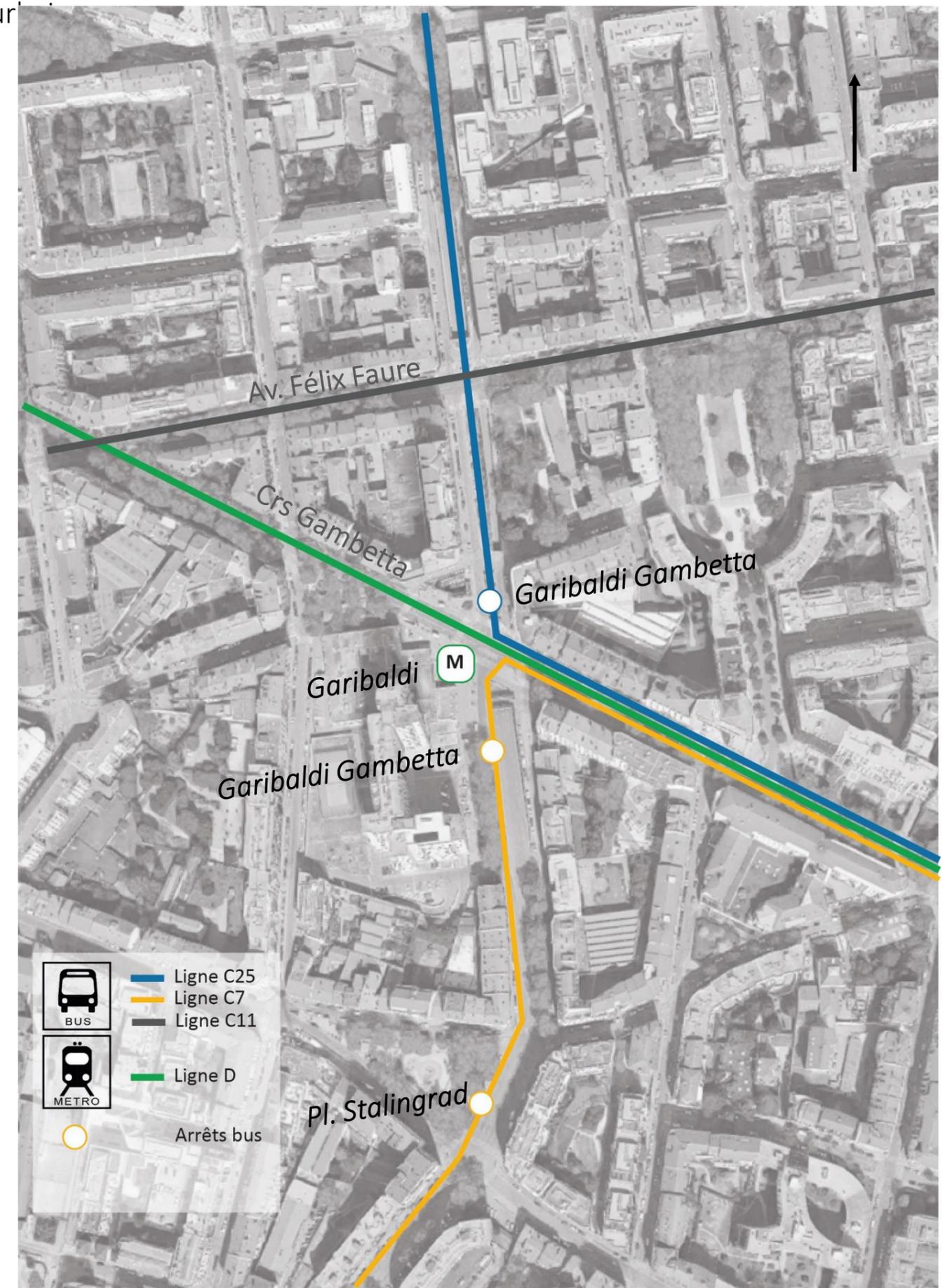
### 2.4 Transports en commun

Le réseau de transport collectif :

3 lignes de bus régulières et 1 ligne de métro desservent le secteur:

- Ligne C25, Gare Part Dieu Vivier Merle → Saint Priest Plaine Saythe
- Ligne C7, Gare Part Dieu Vivier Merle → Hôpital Lyon Sud
- Ligne C11, Saxe Gambetta → Laurent Bonnevey.

A noter la présence de la ligne T4 à l'ouest du secteur



Réseau de transports collectifs

## II. Données diagnostic

### 2.5 Stationnement

L'ensemble du périmètre est en zone payante.

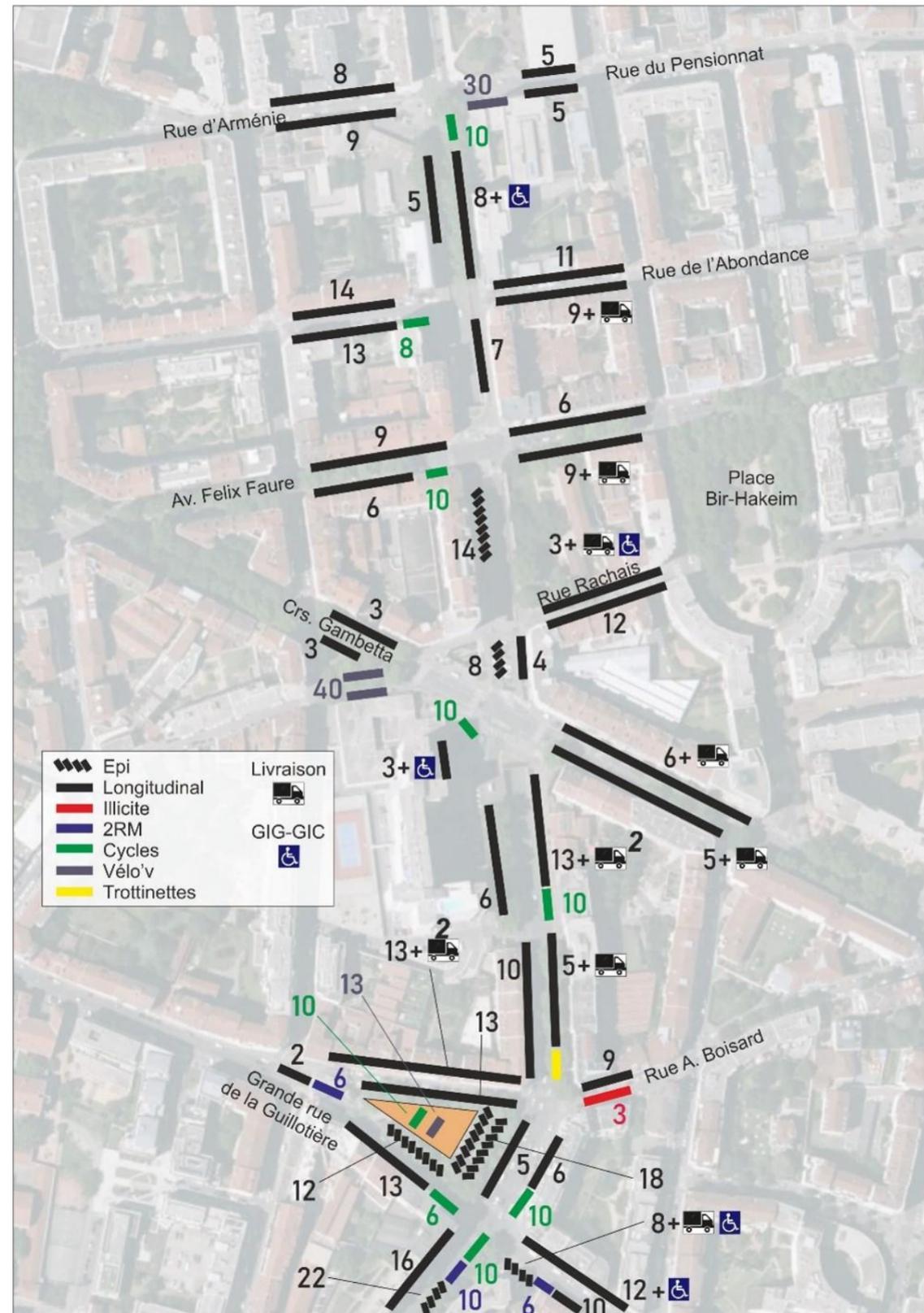
Il comporte au total 320 places de stationnements pour les véhicules, en incluant les sections transversales représentées ci-contre, dont 110 places sur l'axe Garibaldi.

La grande majorité du stock est constituée par la stationnement longitudinal.

Du stationnement en épi est présent sur l'emprise trémie et représente 22 places.

Le périmètre comprend également d'autres typologies de stationnements:

- 84 places sur arceaux cycles
- 22 places 2 roues motorisés
- 11 places de livraison
- 5 places GIG-GIC



Organisation du stationnement



Contre-allée sur section Cours Gambetta – rue Abbé Boisard : aucun marquage n'est visible mais l'ensemble est supposé être affecté au stationnement payant



Carrefour Grande rue de la Guillotière : les barrières sont comme ailleurs mises à profit par pour stationner les vélos. Le phénomène est également très présent avec les barrières ceinturant le parc de la Place Stalingrad



Carrefour Abbé Boisard : emplacement réservé aux trottinettes

## II. Données diagnostic

### 2.6 Composition paysagère

Les caractéristiques fortement routières de ce tronçon de la rue Garibaldi impactent considérablement le paysage de l'axe. La part minérale domine. La part entre espaces végétalisés et minéralisés se répartit comme suivant :

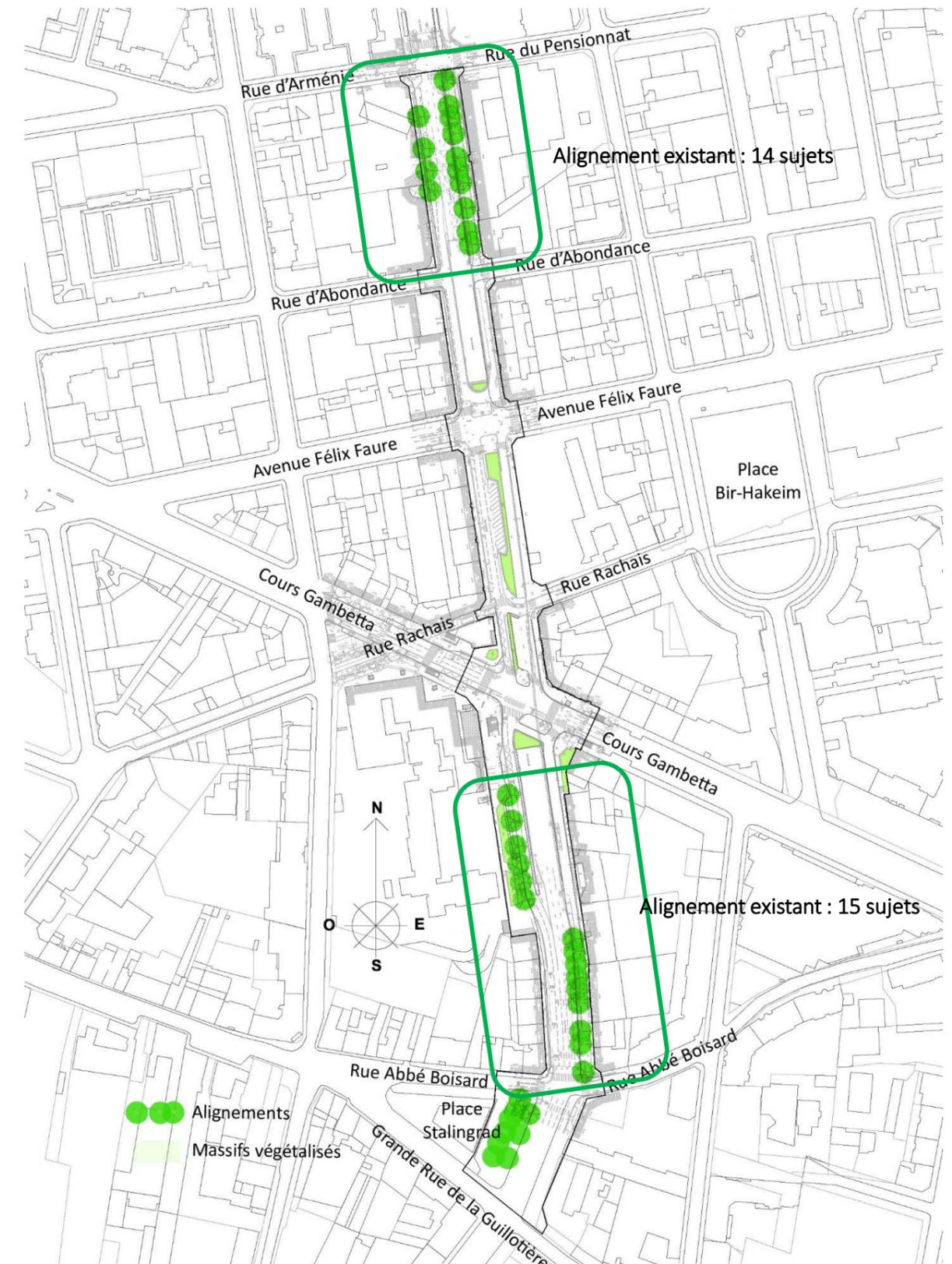
- 20 855 m<sup>2</sup> de surfaces minérales, soit 96,3% de la surface totale du tronçon
- 810 m<sup>2</sup> de surfaces perméables soit 3,7 % de la surface totale du tronçon
- 45 sujets haute tige dont 29 en alignement (platanes)

Des alignements existants concentrés sur les limites de l'axe, au Nord et au Sud, affichent des profils relativement dissymétriques.

Les espaces verts (hors alignements) sont essentiellement constitués de masses arbustives basses peu qualitatives

Place Stalingrad:

- Présence d'une grande poche de stationnement en frange Est de la Place qui ne met pas en valeur les alignements présents.



Plan des espaces verts existants

## III. Enjeux et projet d'aménagement

### 3.1 Enjeux urbains, paysagers et déplacements

En l'état actuel, au sud des rues Arménie/Pensionnat (Lyon 3ème), la rue Garibaldi reprend un caractère autoroutier avec la trémie Garibaldi/Félix Faure/Gambetta. Cette configuration induit une insécurité des modes de transport autres que motorisés, une coupure physique entre les quartiers, ainsi qu'une dévalorisation des espaces publics adjacents.

Aussi, les principaux enjeux relevés et objectifs visés sont les suivants :

- confirmer le caractère apaisé de la rue Garibaldi :
  - supprimer la trémie Garibaldi/Félix Faure/Gambetta,
  - apaiser la circulation automobile,
  - donner davantage de confort aux piétons,
  - aménager la Voie lyonnaise 7 (de Rillieux-la-Pape à Solaize) sur ce tronçon : un aménagement cyclable confortable et sécurisé,
  - favoriser l'usage des transports en commun ;
- poursuivre la végétalisation de la rue Garibaldi :
  - apporter un maximum de végétation,
  - replanter au niveau de la place Stalingrad suite aux abattages (chancre du platane),
  - désimperméabiliser l'espace public ;
- intégrer les usages et équipements existants.

Il s'agit de poursuivre la transformation et la pacification de la rue Garibaldi dans la philosophie des aménagements précédemment réalisés.



Réaménagement de la rue Garibaldi, tronçon 2, 2017



### III. Enjeux et projet d'aménagement

#### 3.3 Projet d'aménagement

##### Principales évolutions par rapport à l'existant

- Suppression de la trémie,
- Insertion d'un aménagement cyclable en bidirectionnel à l'Ouest, sur l'ensemble du tronçon,
- Insertion de bandes plantées dès que les emprises le permettent,
- Maintien des alignements existants,
- Création d'un profil en 2X1 voie en section courante,
- Création de 2 voies en site propre à l'Est sur l'ensemble du tronçon ,
- Adaptation des carrefours pour les rendre plus compacts, facilitant ainsi le cheminement des modes actifs,
- Suppression quasi intégrale du stationnement,
- Elargissement des trottoirs dès que les emprises le permettent,

##### Principes d'organisation spatiale

###### Piétons et cyclistes :

- Voies Lyonnaises : piste cyclable : objectif 4m de largeur en bidirectionnel,
- Trottoir : objectif 2m de largeur minimum,

###### Voirie :

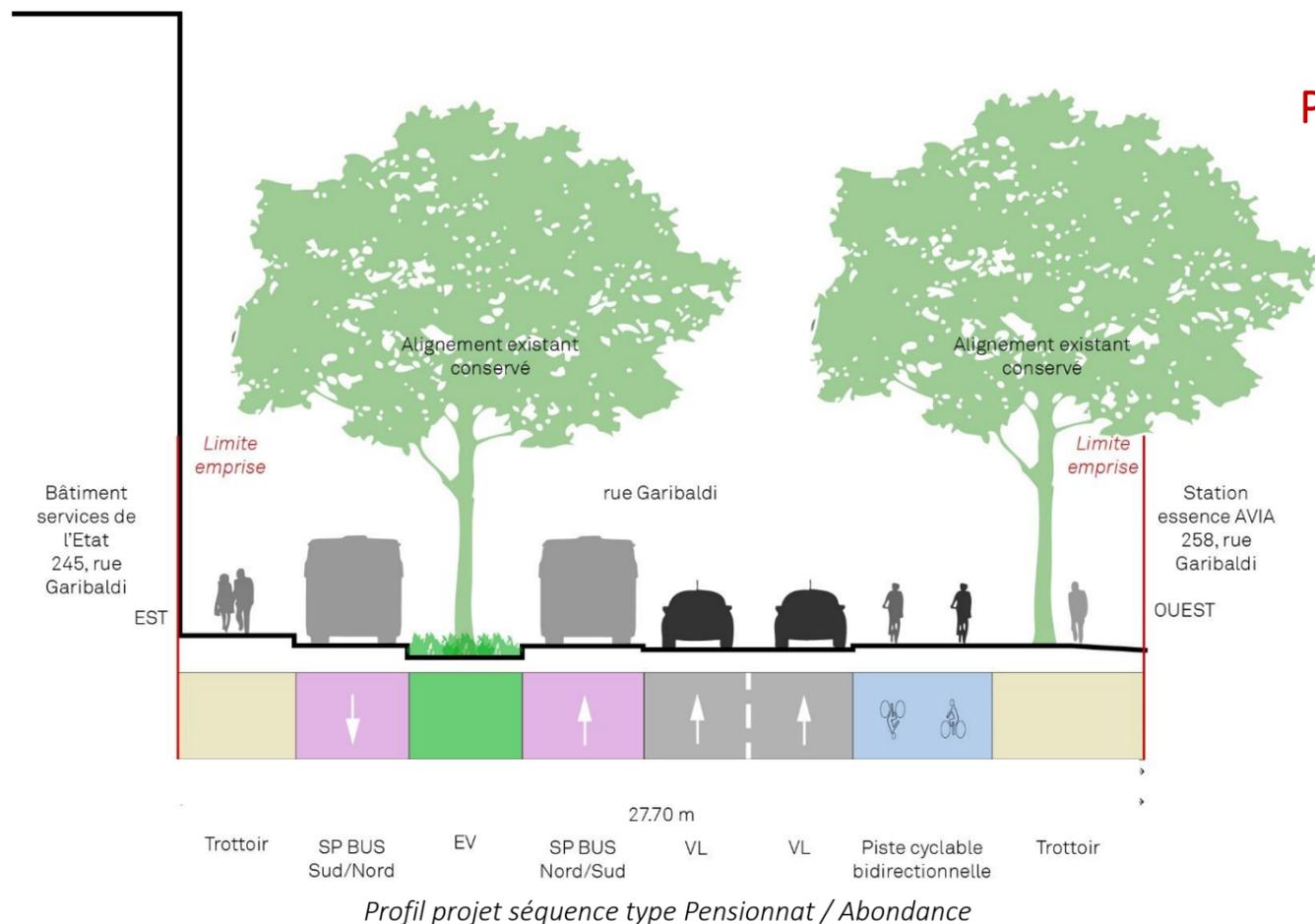
- Largeur courante de 3 m par voie ;
- Suppression du stationnement (hors stationnement réservé) ;

###### Bandes plantées :

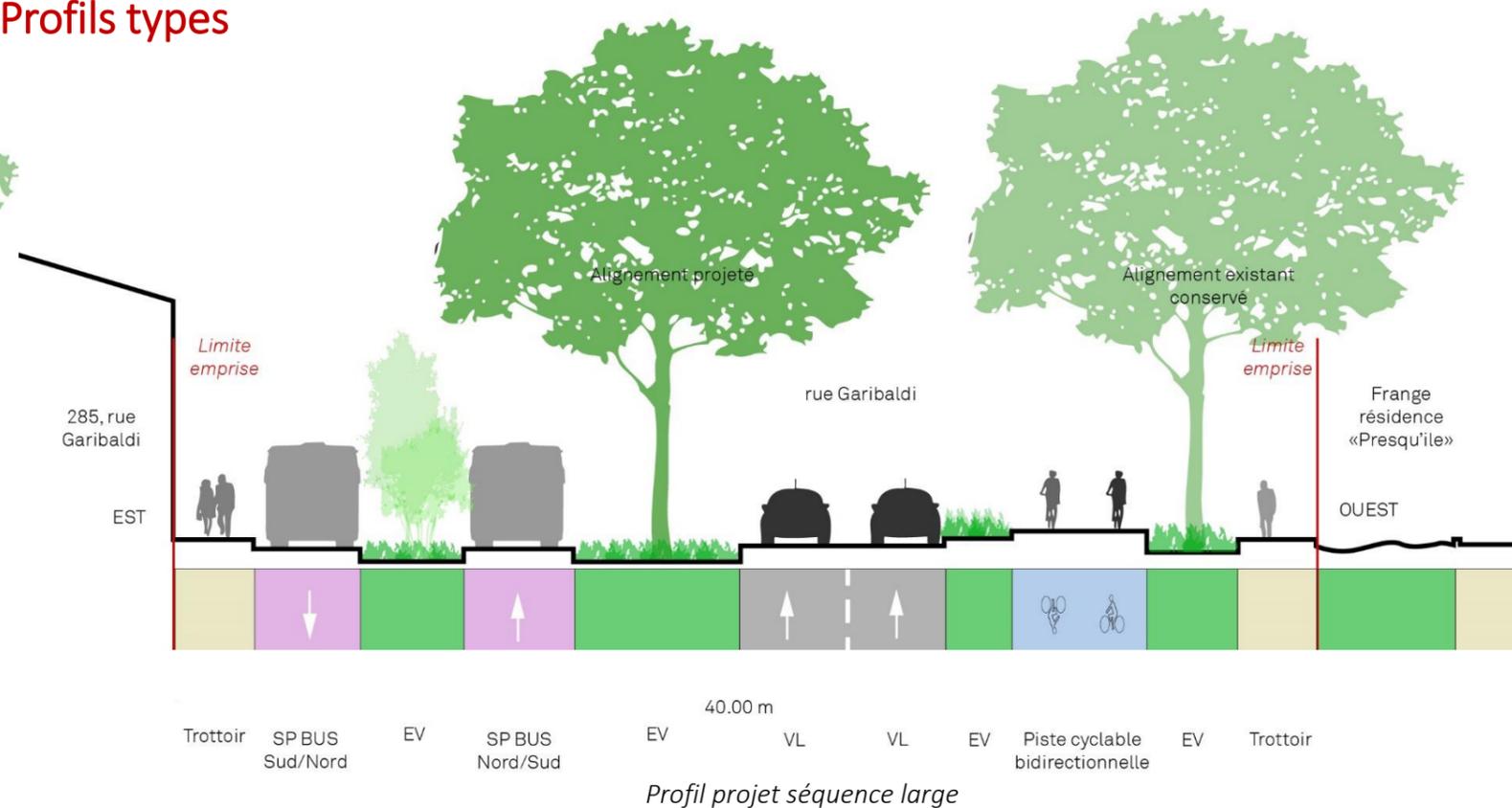
- Largeur courante entre 2,50 m et 5 m ;

###### Dans les zones contraintes en termes d'espaces :

- Ajustement des espaces plantés,
- Priorité donnée aux alignements existants ainsi qu'aux piétons avec maintien d'au moins un trottoir de mini. 2m de largeur



##### Profils types



## IV. Calendrier du projet

### Calendrier prévisionnel

- Concertation préalable règlementaire : du 13 juin 2022 au 15 juillet 2022
- Bilan de la concertation : 4e trimestre 2022
- Études de conception des espaces publics : 4e trimestre 2022 à fin 2023
- Travaux de mi 2024 à fin 2025